



## Protéger un enfant garde altérée

Par **zazou3131**, le **30/07/2011** à **15:16**

Bonjour,

j'ai 28 ans maman d'une fille de 8 ans ... je suis séparé du papa depuis 4 ans maintenant . je n'ai aucune confiance en lui , quand il garde notre fille le week end et pendant les vacances , niveau hygiène laisse à désirer , ces fréquentations aussi , sa vie en général n'est pas stable , il vient de perdre son appartement ( il travaille toujours ) ... il a aussi eu un accident avec notre fille en état d'ivresse ... je sais qu'il aime beaucoup sa fille mais je ne suis vraiment pas confiante quand elle part ... que puis-je faire pour protéger mon enfant ?? et ma question est de savoir si je venais à décéder que puis-je faire pour qu'il n'est pas la garde de notre enfant ??

cordialement

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **15:17**

Est-ce qu'il a été condamné pour son accident en état d'ivresse ?

Par **zazou3131**, le **30/07/2011** à **15:19**

bonjour , oui effectivement cela c'est passer avec le camion de son travail ... donc il a du payer des réparations + suppression de point de permis et un stage à faire ...

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **15:25**

La conduite en état d'ivresse est un délit, donc est-ce qu'il a été condamné en correctionnelle ? Vous devez avoir le jugement qui mentionne que votre enfant était dans le véhicule  
Ensuite prendre un avocat pour tenter de faire supprimer le DVH du père au profit d'un droit de visite

Par **zazou3131**, le **30/07/2011** à **15:32**

je n'ai pas le jugement mentionnant que mon enfant était dans le véhicule , je n'ai aucun papier concernant l'accident , elle a tout de même été conduite a l'hospital sans blessure mais un gros traumatisme psychologique ...

je ne sais pas exactement a quoi il a été condamné ... que veut dire DVH ???

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **15:34**

Droit d'hébergement

Vous n'êtes pas en situation de résidence alternée d'après ce que vous décrivez

Par **zazou3131**, le **30/07/2011** à **15:38**

il n'y a eu aucun jugement pour la garde de notre enfant . nous avons un arrangement a l'amiable . il la voit 2 week end par moi et pendant les vacances lorsqu'il en a .

Par **mimi493**, le **30/07/2011** à **15:42**

Donc vous confiez votre enfant à une personne avec qui vous prétendez qu'elle est en danger, alors que vous n'y êtes pas obligée.  
Forcément, vous manquerez de crédibilité.

Par **zazou3131**, le **30/07/2011** à **15:53**

comment sa je manque de crédibilité ? je ne suis pas la pour acceptez vos reproches ... je cherche une réelle solution , la critique est facile ... cependant , les choses n'ont pas toujours été comme sa , sinon bien évidemment je ne laisserais pas ma fille !!! EVIDEMENT !!! les choses sont apparues petit a petit et me semble de plus en plus inquiétante c'est pour cela que je m'intéresse et me renseigne pour faire bien les choses en fonction de mes droits , et en

fesant le moins de mal possible a ma fille et sont père qui malgrer tout l'aime énormément ...

Par **mimi493**, le **30/07/2011 à 16:03**

[citation]Forcément, vous manquez de crédibilité. [/citation] remarquez le temps du verbe et comparez avec ce que vous répondez

Vous prétendez que le père met l'enfant en danger et vous continuez à lui confier sans y être obligée par un jugement, vous ne voyez pas la contradiction ?

Par **zazou3131**, le **30/07/2011 à 16:05**

oui d'accord j'ai fait une erreur , mais cela ne change rien au problème ... d'autant plus que je ne comprend toujours pas comment je pourrai manquer de crédibiliter sachant , que je veux justement faire le nécessaire maintenant que je sens qu'il y a urgence .

Par **mimi493**, le **30/07/2011 à 16:12**

Donc il faut arrêter de lui confier l'enfant et ne lui accorder qu'un droit de visite  
Ensuite, il faudra prendre un avocat s'il fait une requête au JAF pour avoir des droits (et vous en profiterez pour exiger une pension alimentaire), l'avocat n'est pas obligatoire, mais pour monter un bon dossier, récupérer le jugement montrant la mise en danger de votre fille, les éléments médicaux concernant l'accident etc, c'est mieux

Par **zazou3131**, le **30/07/2011 à 16:17**

merci beaucoup pour toutes vos précieuses informations et la rapidité de vos réponses ... je vais faire le nécessaire de mon côté .. bonne continuation à tout le monde .